

Des valeurs partagées,
des intérêts communs

Plan d'action



*Fiche thématique
sur les plans d'action
de la Capitale nationale,
de la métropole
et des régions*

**Un atout
à l'autonomie
et au développement
local et régional**

Pour plus d'information, communiquez avec :

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI)
Direction des affaires publiques et des communications
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : (514) 873-8624, poste 20205
Site Internet : www.mrci.gouv.qc.ca

Avis

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin. Dans certains cas, toutefois, lorsque la situation décrite touche plus particulièrement les femmes ou lorsque le sujet peut prêter à interprétation, la double formulation féminine et masculine est adoptée.

En outre, lorsque le sujet traité concerne autant les immigrants que les Québécois des communautés culturelles, la formulation synthèse « Québécois des communautés culturelles » est retenue. Lorsque le sujet touche l'un ou l'autre groupe, mais de façon différente, l'expression complète « immigrants et Québécois des communautés culturelles » est alors utilisée.

© **Gouvernement du Québec – 2004**
Tous droits réservés pour tous pays

La concentration urbaine de l'immigration est un phénomène international auquel n'échappe pas le Québec. Près de 90 % des personnes nées à l'étranger sont établies dans la région métropolitaine de Montréal.

Par ailleurs, les changements démographiques caractérisés par la dénatalité, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes vers les centres urbanisés entraînent une pénurie de main-d'œuvre et placent les régions du Québec, en particulier, en situation de vulnérabilité. Alors que l'immigration pourrait s'avérer bénéfique pour le dynamisme de leur communauté et leur développement, il demeure difficile de mettre à profit cet apport potentiel sur le plan économique, démographique et culturel.

Au cours des dernières années, le ministère et ses partenaires ont accompli plusieurs actions afin de favoriser une répartition géographique plus équilibrée des populations immigrées et de permettre ainsi à certaines régions de bénéficier de la contribution de l'immigration. En dépit d'une augmentation, le nombre de personnes immigrantes établies en région demeure insuffisant et il importe d'aller plus loin afin de répondre aux besoins exprimés par les régions et la Capitale nationale.

Le Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* met de l'avant des mesures visant à faire de l'immigration un enjeu majeur du développement régional et à accompagner les intervenants locaux et régionaux dans leurs efforts de prise en charge de l'attraction, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. Bien que les mesures suivantes se retrouvent dans un axe spécifique à la régionalisation de l'immigration, il faut retenir que cette préoccupation est au cœur du plan d'action et que plusieurs autres mesures, de nature plus générale, ont une portée significative en région et viennent compléter et renforcer ce qui est annoncé aux mesures 12.1 et 12.2.

Mesures et engagements

Mesure 12.1 Organiser des activités visant à sensibiliser la population en région à l'apport de l'immigration et à la contribution potentielle des personnes immigrantes
À partir du printemps 2004, le MRCI s'engage notamment à : <ul style="list-style-type: none">▪ Soutenir, à partir du programme d'aide financière instauré à cet effet, des projets d'organismes communautaires du milieu visant à promouvoir le rapprochement interculturel, l'ouverture à la diversité, le partage des valeurs démocratiques ainsi qu'à stimuler la lutte contre la discrimination;▪ Recourir aux outils conçus notamment dans le cadre de la stratégie de sensibilisation triennale mix-média visant à lutter contre la discrimination exercée à l'endroit des minorités visibles, pour réaliser des activités ciblées de sensibilisation à l'intention de la population en général ou d'intervenants socioéconomiques régionaux.

Mesure 12.2 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux, en collaboration avec les acteurs socioéconomiques concernés des régions, incluant les organismes des communautés culturelles
Pour favoriser la prise en compte de l'immigration comme enjeu de développement régional, chaque région sera conviée à se doter d'un plan d'action adapté à ses spécificités. Une attention particulière sera notamment apportée aux moyens d'action suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Des programmes de mentorat ou de jumelage à l'intention des travailleurs immigrants;▪ Des mesures efficaces pour favoriser l'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises et les profils professionnels des immigrants et pour faciliter l'embauche des immigrants;▪ Un accompagnement personnalisé et des mécanismes de suivi individuel tout au long du parcours d'intégration des immigrants installés dans les régions;

- Une offre de service de francisation adaptée aux particularités de la région avec les partenaires concernés;
- La sensibilisation des instances locales et régionales, notamment les municipalités, les municipalités régionales de comté et leurs centres locaux de développement et les conférences régionales des élus à inclure l'immigration dans leur stratégie de développement;
- La création de tables en relations interculturelles ayant pour rôle d'établir les liens nécessaires entre les communautés culturelles et les représentants des différents partenaires socioéconomiques, régionaux et locaux.

L'immigration doit devenir un élément important des stratégies de développement, tant dans les régions du Québec que dans la Capitale nationale et à Montréal. À cet égard, les plans d'action régionaux permettront de susciter et de soutenir l'engagement des intervenants locaux et régionaux, notamment les municipalités, les municipalités régionales de comté et leurs centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les associations et regroupements d'entreprises ainsi que les employeurs eux-mêmes.

Partenariat

Le ministère collabore avec différents acteurs locaux et régionaux dans le but de favoriser l'intégration des personnes immigrantes et de mettre en œuvre des projets visant l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal.

Depuis 1994, le ministère administre un programme d'aide financière pour contribuer, avec les acteurs régionaux, au financement de projets porteurs favorisant l'attraction et l'établissement des immigrants en région. Au cours des cinq dernières années, le ministère a financé annuellement une vingtaine d'organismes socioéconomiques dans le cadre de ce programme qui porte, depuis avril 2004, le nom de Programme régional d'intégration.

Également, dans les différentes régions du Québec, les municipalités sont des partenaires majeurs dans l'établissement des stratégies régionales de croissance économique, puisqu'elles ont à cœur le développement de leur collectivité. En matière d'accueil et d'intégration des immigrants, elles ont un rôle de premier plan à assumer en raison de la nature des services qu'elles administrent, par exemple les services de loisirs et de sports et les services culturels qui peuvent contribuer à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses au sein de la communauté.

Ainsi, en 2003, l'entente économique conclue avec la Ville de Québec a permis de promouvoir la ville et les emplois en demande auprès de 1 200 personnes lors de missions en Europe de l'Est. De même, la promotion de l'immigration dans la région s'inscrit au programme des missions économiques et institutionnelles de la Ville à l'étranger. Par exemple, lors d'une mission en Chine l'automne dernier, les acteurs économiques régionaux ont rencontré les intervenants en immigration à Hong Kong. Au cours de visites de délégations étrangères, des entrepreneurs immigrants en prospection ou en processus d'établissement sont accompagnés par les commissaires industriels de la Ville. Sur le plan de l'intégration économique, 26 stages pour personnes immigrantes ont été offerts dans la fonction publique municipale en 2003, et une trentaine devraient être disponibles en 2004.

Dans la même veine, l'entente avec la Ville de Gatineau comporte notamment un programme d'immigration d'affaires, proposé par la Corporation de développement économique de Gatineau, visant l'attraction, l'accueil et l'accompagnement des gens d'affaires immigrants de manière à favoriser le démarrage d'entreprises dans les secteurs économiques privilégiés.